

**Compte rendu des décisions prises lors de la  
33<sup>e</sup> réunion plénière du Conseil Municipal  
du 22 janvier 2018**

**Le Conseil Municipal :**

<b>1</b>	<b>Approuve A l'unanimité</b>	<p><u>Approbation du procès-verbal de la 32<sup>e</sup> séance du Conseil Municipal</u></p> <p>le procès-verbal de la 32<sup>e</sup> séance du Conseil Municipal</p>
<b>2</b>	<b>Prend acte</b>	<p><u>Création d'un emploi fonctionnel de Directeur Général Adjoint des Services – Complément à la délibération du 02.10.2017</u></p> <p>De la délibération ci-dessous complétée :</p> <p>de créer un emploi fonctionnel de directeur général adjoint des services des communes de plus de 10 000 habitants, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2018. Cet emploi est pourvu par un fonctionnaire ou un agent contractuel classé dans les grades du cadre d'emploi d'attaché ou équivalents à ce cadre d'emploi.</p> <p>Les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges de l'agent nommé dans l'emploi fonctionnel seront inscrits au budget 2018.</p>
<b>3</b>	<b>Décide à l'unanimité</b>	<p><u>Opérations de fin d'année</u></p> <p>d'apporter aux budgets principal et annexes de l'exercice 2017 les modifications permettant d'ajuster les crédits nécessaires en section de fonctionnement pour régler les dépenses engagées et ceux nécessaires à la réalisation des opérations d'ordre de chacune des deux sections, ou entre les deux sections desdits budgets :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Affectation des résultats antérieurs à 2017</li> <li>- Rattachement des charges et des produits/Reports de crédits/ ICNE</li> <li>- Dotations aux amortissements et reprises de subventions d'équipement</li> <li>- Transferts de charges, travaux d'équipement réalisés en régie</li> <li>- Participations des budgets annexes aux charges du budget général</li> <li>- Participation du budget général à l'exploitation et/ou l'équipement des budgets annexes</li> <li>- Dotations aux provisions et reprises sur provisions (DCM du 08/12/2008) régime semi budgétaire</li> <li>- Ecritures de régularisation suite à la sortie ou cession d'immobilisations du patrimoine de la Ville</li> <li>- Stocks de terrains en lotissements</li> <li>- Diverses régularisations</li> </ul>
<b>4</b>	<b>Décide à l'unanimité</b>	<p><u>Redevance Société des Editeurs et Auteurs de Musique (SEAM)</u></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- d'autoriser Monsieur le Maire à signer une convention avec la SEAM (Société des Editeurs et Auteurs de Musique), chargée du recouvrement des redevances occasionnées par la réalisation des photocopies d'œuvres autorisées par le Conservatoire de Musique, de Danse et d'Art Dramatique de la Ville de Sarreguemines</li> </ul>

5	<p align="center"><b>Décide à l'unanimité</b></p>	<p><u>Décompte définitif des conventions d'affermage du 21 août 2006 relatives aux parcs de stationnement du Carré Louvain et du Moulin</u></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- la prise en charge, de la perte d'exploitation pour le Délégué, résultant sur l'exercice 2016, de la neutralisation de ces places ainsi définies, perte fixée par les Parties à la somme de 1584.59 € TTC (mille cinq cent quatre vingt quatre euros et cinquante neuf cts, selon décomptes n°1 ci-annexés).</li> <li>- la prise en charge, de la perte d'exploitation pour le Délégué, résultant sur l'exercice 2017, de la neutralisation de ces places ainsi définies, perte fixée par les Parties à la somme 1308.47 € TTC (mille trois cent huit euros et quarante sept cts, selon décomptes n° 2 ci-annexés).</li> <li>- la prise en charge, de la perte d'exploitation pour le Délégué, résultant de la gratuité du parking du Carré Louvain les samedis 16 et 23 décembre 2017, perte fixée par les Parties à la somme de 2400 € TTC (deux mille quatre cents euros, selon décomptes n° 3 ci-annexés).</li> <li>- d'autoriser M. le Maire à signer le décompte définitif des conventions d'affermage du 21 Août 2006 relatives aux parcs de stationnement du Carré Louvain et Moulin ci-joint.</li> <li>- de verser au délégué le montant correspondant sur les crédits du budget annexe des parcs de stationnement, sous-rubrique 8225 / nature 658 / antenne 65870 , à savoir 5 293.06 € TTC.</li> </ul>
6	<p align="center"><b>Décide à l'unanimité</b></p>	<p><u>Utilisation d'équipements sportifs communaux par les Lycées de Sarreguemines – Signature d'un avenant n° 1 avec la Région Grand Est</u></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- d'autoriser M. le Maire à signer l'avenant n°1 à la convention tripartite d'utilisation des équipements sportifs communaux par les lycées de Sarreguemines.</li> </ul>
7	<p align="center"><b>Décide à l'unanimité</b></p>	<p><u>Déneigement des zones industrielles et commerciales pour le compte de la Communauté d'Agglomération Sarreguemines Confluences</u></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- d'autoriser M. le Maire à signer la convention de déneigement entre la Ville et la Communauté d'Agglomération.</li> </ul>
8	<p align="center"><b>Décide à l'unanimité</b></p>	<p><u>Lotissement « Le Domaine de la Blies » : convention de réalisation des travaux en vue du reclassement des voiries et équipements communs dans le domaine public communal</u></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- d'accepter le principe du transfert amiable des voiries et équipements communs du lotissement « Le Domaine de la Blies »</li> <li>- d'autoriser M. le Maire à signer la convention ou tout document s'y référant, avec la SAS AG Immobilier.</li> </ul>
9	<p align="center"><b>Décide à l'unanimité</b></p>	<p><u>Convention de mise à disposition d'une partie de l'ancien site des Faïenceries au profit de la Ville de Sarreguemines</u></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- d'approuver la convention de mise à disposition de biens immobiliers (Sarreguemines « Ancienne Faïencerie » F09FD700118) à passer avec l'E.P.F. Lorraine, annexée à la présente délibération,</li> <li>- de prendre acte que cette mise à disposition concerne : <ul style="list-style-type: none"> <li>- une emprise comportant les berges ainsi que le talus adjacent, située sur la parcelle cadastrée Section 13, N°01(p) entre la Sarre et l'ancien site des Faïenceries,</li> <li>- une emprise incluant une partie de l'aire de jeux aménagée par la Ville en bord de Sarre, située sur les parcelles cadastrées Section 12, N° 448, 450 et 452,</li> </ul> </li> </ul>

		<p>- une emprise utilisée en jardins potagers dans la partie Nord-Est, située sur les parcelles cadastrées Section 13, N° 004, 021, 022, 023, 024 et 167,</p> <p>- d'autoriser Monsieur le Maire à prendre toutes les dispositions concernant la préparation, la passation, la signature et l'exécution de cette convention.</p>
10	<b>Prend acte</b>	<p><u>Exercice par le Maire A - de la délégation consentie par le Conseil Municipal (art L 2122-22 du CGCT) – Communication(s)</u></p> <p>A – des renoncations à l'exercice du droit de préemption B – de la réalisation d'emprunts, ligne de trésorerie et placements</p>
11		<p><u>Divers</u></p> <p><u>A – Habilitation pour la signature électronique des budgets</u></p> <p>d'autoriser M. le Maire de la Ville de Sarreguemines, Céleste LETT ou l'Adjoint délégué aux finances, Jean-Marc SCHWARTZ, à signer électroniquement l'ensemble des budgets de la Ville de Sarreguemines ( les budgets primitifs, les comptes administratifs et les comptes de gestion ) à compter de l'exercice 2017.</p>

**Le procès-verbal intégral de cette séance pourra être consulté à la Direction Générale des Services**

Céleste LETT  
Maire  
1<sup>er</sup> Vice-Président de la Communauté d'Agglomération  
Sarreguemines Confluences  
Député Honoraire